

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2810

17 novembre 2011

SOMMAIRE

Alphatrade S.A.	134874	Inteuro S.A.	134852
Amromco Lux III S.à r.l.	134877	KLV Invest S.à r.l.	134852
Amromco Lux II S.à r.l.	134877	La Balme S.A.	134880
Amromco Lux S.à r.l.	134877	La Balme SPF	134880
Anton Capital Entertainment, S.C.A. ...	134877	Langevin Siding S.à r.l.	134867
AV3D S.à r.l.	134834	Lastour & Co	134880
B2 Partners S.à.r.l.	134868	LIA - Letzeburger Immobilien Agence ..	134867
BC MR Sàrl Construction	134873	LUNAV S.A., société de gestion de patri- moine familial	134867
Bessel Capital S.à r.l.	134834	Luximagine	134849
Betterstore Self Storage Luxembourg 2 S.à.r.l.	134878	Magna Park JV Units - Germany S.à r.l. .	134868
BNP Paribas InstiCash	134851	McDonogh Investments	134878
BNP Paribas Lease Group Luxembourg	134872	Meypart S.A.	134869
Caesar Properties Europe S.A.	134871	Meypart S.A.	134880
Calisel Europe s.à r.l.	134844	Nosedà's Expertise and Trading Company S.à r.l.	134849
Carré d'Or Invest S.A.	134876	Ponson S.à r.l.	134870
Charterhouse Acorn S.à r.l.	134843	Ribambelle 9 S.à r.l.	134871
Charterhouse Capri I	134843	Sarint S.A.	134870
Clairimmo S.A.	134878	Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A. ...	134871
Compagnie du Lac aux Lotus S.A., S.P.F.	134844	Sobrass Participations	134874
Digital Luxembourg III S.à r.l.	134879	Starman (France) S.à r.l.	134845
EPS Holding SPF S.A.	134879	Starman Germany (Holdings) S.à r.l. ...	134874
Escorial Gestion	134879	Starman (Holdings) S.à r.l.	134872
Eurosoft Project S.A.	134879	Starman (Intermediate Holdings) S.à r.l.	134872
Euver S.à r.l.	134867	Starman (Italy Holdings) S.à r.l.	134872
Exobois	134846	Starman (Italy) S.à r.l.	134873
Fastgate S. à r. l.	134845	Starman (Poland Holdings) S.à r.l.	134873
FININFOR & ASSOCIES (Luxembourg) S.A.	134866	The CMI Managed Fund	134875
Fondamenta Private Equity S.A.	134875	Tool Company S.A.	134875
Gazeley Luxco 2 S.à r.l.	134849	Tosco S.A.	134874
Gazeley Luxco France 2 S.à r.l.	134846	Universe, The CMI Global Network Fund	134876
Gazeley Luxembourg S.à r.l.	134851	Worldselect One	134876
HL Multi Co-Invest S.à r.l.	134851		

AV3D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 75, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 106.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136204/10.

(110158068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Bessel Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 97.365.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of the month of September.
Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Andrea Pignataro, born on 10 June 1970 in Bologna, Italy, having his professional address at Level 26, 30 St. Mary Axe, London, EC3A 8EP, United Kingdom (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Miss Lou Venturin, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 September 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above mentioned, declares that it holds the entire share capital of Bessel Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97.365, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 10 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 15 dated 6 January 2004 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) on 6 May 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 811 dated 7 August 2004.

The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To fully amend and restate the articles of association of the Company.
2. To create two classes of managers namely "Class A Managers" and "Class B Managers".
3. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize and approve the amendment and restatement of the Company's articles of association in their entirety, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The object of the company is to carry on the business of an investment company, to invest in shares, stock, securities, property and obligations of all kinds.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interest in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Bessel Capital S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500,-), divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares within the limits foreseen by Law.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to the holder of such share to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable whereby the transfer will be approved by a written sole shareholder's resolution.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Management of the Company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers which shall, in all cases, include the signature of one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Subject to Article 19, in case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, provided always that such majority shall, in all cases, include the positive vote of one manager of category A and one manager of category B

In the event that a resolution of the board of managers cannot be passed because the majority does not include the positive vote of both one manager of category A and one manager of category B, then the chairman of the board of managers shall have the casting vote. The chairman of the board of managers shall be an A manager.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at meetings of the board of managers and signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument. In case of a single manager decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting. Shareholders' resolutions. Amendment to the articles. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the single shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted (i) by a majority of 50% plus one of the shareholders (ii) owning at least seventy-five per cent (75%) of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

Interim accounts are established by the manager or the board of managers,

These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.

The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 19. Notwithstanding any other article, the following shall require approval by the shareholder(s). Any manager of the Company may convene a shareholder(s) meeting to consider, and if thought fit, approve any of the matters below.

(i) Issue of shares

The creation, allotment or issue of any shares, securities, convertible debt instruments or any other instrument having a similar affect by the Company, or the grant of any option or other right to require the allotment or issue of any shares, securities, convertible debt instruments or any other instrument having a similar affect in the capital of the Company or

any direct or indirect subsidiary of the Company or any variation of the rights attached to any of the shares for the time being in the capital of the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company.

(ii) Variation of capital

The increase, reduction, repayment, purchase (or re purchase), sub-division, redemption, consolidation, re-designation or other variation of the authorised share capital of the Company, or the reduction or the making of any application to a court of competent jurisdiction in relation to any intended reduction, of the amount (if any) standing to the credit of any non-distributable reserve (including the share premium account or capital redemption reserve), or the reduction of any uncalled liability in respect of partly paid shares of the Company.

(iii) Constitutional Documents

The amending, variation or waiver of any provision of the Company's memorandum or articles.

(iv) Change in nature of business

The making of any change (including cessation) in the nature or scope of the business of the Company.

(v) Related party transactions

The entry into, or variation of, by the Company of any transaction, arrangement or agreement with any director of the Company or any person connected with any director of the Company or an associate thereof or any person connected therewith.

(vi) Acquisitions and disposals

(a) The sale, assignment, transfer, disposal, merger or spin-off of the entire or a substantial part of the undertaking, business or assets of the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company or any substantial part of any such undertaking, business or assets or grant of any option, right of pre-emption or creation of any security interest over any part of the Company's or any subsidiary of the Company's interest in any share capital in any company.

(b) The acquisition by the Company of the whole or part of either (a) the issued share or loan capital of any company or other body corporate or (b) the assets, business or undertaking of any body corporate, partnership, firm or unincorporated association.

(c) The acquisition, sale, license, assignment or disposal by the Company of any intellectual property or the entering into of any agreement or other arrangement to do so.

(d) The undertaking of a sale of the whole of the issued share capital of the Company or all or substantially all of the assets or business of the Company or its subsidiaries whether to a single buyer or to one or more buyers as part of a single transaction or series of linked transactions (including without limitation the manner and timing of any such sale) or liquidation or dissolution of the Company and the taking of any steps by or on behalf of the Company which would or might result in any such sale becoming unconditional or completed.

(e) The undertaking of the admission of the whole of any class of the issued share capital of the Company (or any new holding company formed for the purpose of a quotation) to trading on any recognised investment exchange, recognised overseas investment exchange, designated investment exchange or designated overseas investment exchange (in each case for the purpose of the UK Financial Services and Markets Act 2000, as amended) or other stock exchange in North America or Europe (including without limitation the manner and timing of any such quotation and the taking of any steps by or on behalf of the Company which would or might result in any quotation).

(vii) Security, Loans and Guarantors

(a) The creation, variation or granting by the Company of any encumbrance (including any interest or equity of any person (including any right to acquire, option or right of pre-emption), any mortgage, charge, pledge, lien, assignment, hypothecation, security interest (including any created by law), title retention or other security agreement or arrangement and any rental, hire purchase, credit or conditional sale or other agreement for payment on deferred terms) or other security interest on any issued share, uncalled capital or on any asset of the Company.

(b) The entry into or increase or extension of any liability under any guarantee or indemnity.

(c) The increasing or extension of any loan or advance or granting of any credit.

(d) Factoring or disposing or encumbering any book debts or entering into invoice discounting arrangements.

(e) The borrowing of any monies or incurring any indebtedness or other liability.

(viii) Share option schemes, Share schemes and the EBT

The establishment of any new profit sharing, bonus, share option, employee trust or incentive scheme (whether legally binding or not) or the variation to the terms of any existing profit sharing, bonus, share option, employee trust or incentive scheme or the provision, in accordance with any such share option scheme, by the Company of money for the acquisition of shares.

(ix) Litigation

The instigation by the Company of any material litigation, save for collection of debts arising in the ordinary course of business.

(x) No capital expenditure

Any material capital expenditure by the Company, including any of an amount equal to or greater than € 100,000 or entry by the Company into a contract, commitment or arrangement with an aggregate value of more than € 100,000.

(xi) No transfers of shares

No transfer of shares, including: (i) the transfer of the legal and/or beneficial ownership in such share; and/or (ii) the grant of an option to acquire the legal and/or beneficial ownership in such share, and the following shall be deemed (but without limitation) to be a transfer of a share:

(a) any direction (by way of renunciation or otherwise) by a shareholder entitled to an allotment or issue of any share that such share be allotted or issued to some person other than himself;

(b) any sale or other disposition of any legal or equitable interest in a share (including any voting right attached thereto) and whether or not by the registered holder thereof and whether or not for consideration or otherwise and whether or not effected by an instrument in writing; and

(c) any grant of a legal or equitable mortgage or charge over any share.

(xii) Dividends

The declaration, making or payment of any dividend or other distribution in respect of profits, assets or reserves of the Company or in any way reducing the reserves of the Company.

(xii) Agreements

Any commitment or agreement to enter into any of the above matters."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of managers namely "Class A Managers" and "Class B Managers" for an unlimited period.

The Board of Managers of the Company is now composed as follows:

a) *Class A Manager:*

- Mr. Andrea Baroni.

b) *Class B Managers:*

- Mr. Michael Reynders;

- Mr. Dominique Fontaine.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand one hundred euro (1.100.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

M. Andrea Pignataro, né le 10 juin 1970 à Bologne, Italie, demeurant professionnellement Level 26, 30 St. Mary Axe, London, EC3A 8EP, Royaume-Uni ("Associé Unique"),

ici représentée par Mlle Lou Venturin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données le 22 septembre 2011.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare représenter l'intégralité du capital social de Bessel Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.365, constituée suivant acte passé par devant Maître Gérard Lecuit, notaire à Luxembourg, en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 15 daté du 6 janvier 2004 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 6 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 811 en date du 7 août 2004.

La comparante, dûment représentée, reconnaît avoir été dûment informée des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Refonte totale des statuts de la Société.
2. Création de deux catégories de gérants, respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B".
2. Divers.

La comparante, susmentionnée, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et d'approuver la refonte totale des statuts de la Société, qui devront désormais être lu de la manière suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée régie par les lois relatives à une telle entité (ci après la "Société"), et en particulier la loi du 10 Août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet social. La société a pour objet la prise de participations sous n'importe quelle forme, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères et tout autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription, et toute autre combinaison, et également le transfert par vente, l'échange d'une manière ou d'une autre d'actions, d'obligation, de titre obligataires, billets et autres valeurs mobilières de toute nature, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

L'objet social de la Société est d'exercer l'activité d'une société d'investissement, d'investir dans des parts sociales, des actions, des titres, des biens et autres obligations de toute sorte.

La Société peut conclure toute transaction ayant un lien direct ou indirect avec l'acquisition d'intérêts participatifs dans toute entreprise de quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle, et le développement de ces intérêts participatifs.

En particulier, la société peut avoir recours à ses fonds pour l'établissement, la gestion, le développement et la disposition d'un portfolio composé de tout titres et brevets de quelque origine que se soit, et participer à leur création. Au développement et le contrôle de toute entreprise, l'acquisition, par le biais d'investissements, la souscription, ou l'option par le biais de titres et brevets, pour les réaliser par la voie de vente, de transfert, d'échange, ou encore en développant ces titres et brevets, et les accorder à d'autres sociétés ou entreprises par le biais de tous supports, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également poursuivre toute activité commerciale, industrielle ou financière, et toute transaction à l'égard de biens immobiliers ou mobiliers, dont la société pourrait juger utile à l'accomplissement de ces buts.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute société financière, industrielle ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et peut apporter toute aide, par le biais de prêts, de garanties, ou autre.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans intérêt de toute forme et procéder à l'émission d'obligations et de titres obligataires.

La Société peut poursuivre toute activité de titres, financière, industrielle ou commerciale, directement ou indirectement en lien avec son objet social et entretenir un établissement commercial ouvert au public.

En général, la société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et poursuivre toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de ses buts..

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société adopte la dénomination "Bessel Capital S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré dans un toute autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg par le biais d'une résolution émanant des membres d'une assemblée générale extraordinaire, délibérant de la manière définie par la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée au sein de la municipalité grâce à une simple décision des gérants ou dans le cas d'une pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut établir d'autres bureaux et succursales, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125.-) chacune, toutes ayant été souscrites et libérées. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Sans porter atteinte aux dispositions de l'article 6, le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'article 13 des Statuts.

Art. 8. Payments. Chaque part sociale donne droit au détenteur de ces parts sociales à une fraction de l'actif social de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Au sein de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, ainsi un seul propriétaire est admis par part sociale. Les propriétaires indivis de parts sociales devront désigner une seule personne en tant que leur représentant à l'égard de la Société..

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans le cas d'un actionnaire unique, les parts sociales de la Société détenues par l'actionnaire unique sont librement transférables à partir de l'instant où le transfert est approuvé par une résolution écrite de l'actionnaire unique.

En cas d'une pluralité d'actionnaires, les parts sociales détenues par chaque actionnaire pourront être transférées conformément aux provisions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Gérance de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils vont former un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Les gérant(s) n'ont pas besoin d'être actionnaires. Les gérant(s) peuvent être révoqués ad nutum.

Lorsqu'ils s'adressent à des tiers, les gérant(s) auront l'ensemble des pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances, de poursuivre et d'approuver l'ensemble des actes et opérations conformes à l'objet social de la Société, à condition que les termes de l'article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément envisagés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence des gérants, et en cas d'une pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est liée par la simple signature de son actionnaire unique, et, dans le cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux de ses membres du conseil de gérance qui devront, dans chaque cas, porter la signature d'un des gérants de catégorie A et de l'un des gérants de catégorie B.

Le gérant, ou en cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités de l'agent et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition nécessaire à sa mission.

Conformément à l'article 19, en cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gérance devront être adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, à condition que cette majorité inclus, dans chaque cas, le vote positif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Dans le cas où l'une des résolutions du conseil de gérance ne pourrait être retenue parce que la majorité n'inclurait pas un vote positif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, alors le président du conseil de gérance disposera d'une voie supplémentaire. Le président du conseil de gérance devra être un gérant de catégorie A.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à chacune des réunions du conseil de gérance par téléphone, ou conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaires permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de communiquer simultanément l'un avec l'autre. La participation à l'une des réunions par ces moyens doit être considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par l'ensemble des gérants, auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance et les signatures pourront être exécutées sur des documents séparés, chacun étant un original mais dont l'ensemble constituera un seul et même instrument. Dans le cas où les décisions émaneraient d'un actionnaire unique, elles seront enregistrées par procès-verbal ou rédigées par écrit.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Le ou les gérants (en fonction de la situation) n'engage(nt), en raison de sa/leurs position(s), aucunement sa/leurs responsabilité(s) personnelle(s) à l'égard de tout engagement valablement réalisé par lui/ eux au nom de la Société.

Art. 13. Réunion de l'assemblée générale des actionnaires, résolutions de l'assemblée générale des actionnaires, modification des statuts. L'associé unique concentre l'ensemble des pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique qui sont prises dans le cadre du premier paragraphe, sont enregistrées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

En présence d'une pluralité d'actionnaires, les actionnaires devront prendre une décision de manière collective, quelque soit le nombre des parts sociales qu'ils détiendront. Chaque actionnaire détient des droits de vote proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives sont valablement prises dans la mesure où elles sont adoptées par des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social. Cependant, les résolutions prises dans le but de modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées (i) par une majorité de 50% plus l'un des actionnaires (ii) détenant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, sujette aux provisions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale de la Société débute le 1^{er} Janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 15. Les comptes annuels. Chaque année, en référence à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou dans le cas d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance, devra préparer un inventaire incluant une indication relative à la valeur des actifs et des obligations de la Société.

Chaque actionnaire pourra consulter l'inventaire cité ci-dessus et le bilan de la Société au siège social de la Société.

Art. 16. Distribution des réserves légales. Les profits brut de la Société cités dans les compte annuels, après déduction des dépenses générales, des amortissements et des dépenses représentent le bénéfice net. Le montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à ce que le montant de la réserve légale atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets pourra être distribué au(x) actionnaire(s).

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

Les comptes intérimaires sont établis par le gérant ou le conseil de gérance,

Ces comptes font apparaître un bénéfice, incluant les bénéfices reportés ou transférés à une réserve extraordinaire,

La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'actionnaire unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le paiement est réalisé une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.

Au moment de la liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommé(s) par les actionnaires qui devront définir leurs pouvoirs et leurs rémunération.

Art. 18. La loi applicable. Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des questions auxquelles aucune disposition spécifique n'auraient été prises dans ces Statuts.

Art. 19. Nonobstant tout autre article, les dispositions suivantes nécessitent l'approbation par le(s) actionnaire(s).

Tout gérant de la Société peut convoquer une assemblée générale des actionnaire(s) pour examiner, et s'il convient, approuver l'une des propositions ci-dessous.

(i) Emission de parts sociales

La création, l'attribution ou l'émission d'actions, d'obligations, de titres de créances convertibles ou de tout autre instrument ayant un effet similaire sur la Société, ou l'octroi de toute option et autre droit qui requiert l'attribution ou l'émission de parts sociales, d'obligations, de titres de créance ou de tout autre instrument ayant un effet similaire sur le capital social de la Société, ou tout autre filiale directe ou indirecte de la Société, ou toute autre modification des droits attachés à chacune des parts sociales, pour la période où elles étaient présentes dans le capital social de la Société, ou de tout autre filiale directe ou indirecte de la Société.

(ii) Variation du capital

L'augmentation, la réduction, le remboursement, l'achat (ou l'achat renouvelé), la sous-division, le rachat, la consolidation, la re-désignation, ou toute autre variation du capital social autorisé de la Société, la diminution ou la présentation de toute proposition devant le Tribunal d'une juridiction compétente en matière de réduction d'un montant (le cas échéant) résultant du crédit de toute réserve non-distribuable (incluant le compte de prime d'émission ou de la réserve de capitalisation), ou la diminution de toute responsabilité injustifiée à l'égard des parts sociales de la Société déjà en partie libérées.

(iii) Textes fondateurs

L'amendement, la modification ou la suppression de toute provision des Statuts de la Société ou de son mémorandum.

(iv) Changement de nature de l'activité

La réalisation de tout changement (incluant la cessation) dans la nature ou la portée de la Société.

(v) Opérations entre sociétés apparentées

L'entrée, ou la modification par la Société de toute transaction, entente ou accord avec l'un des gérants de la Société ou tout autre personne concernée avec l'un des directeurs de la Société ou l'un des associés, ou de toute autre personne qui s'y rattache.

(vi) Cessions et acquisitions

(a) La vente, la cession, le transfert, la disposition, la fusion ou la scission de l'ensemble ou d'une partie substantielle de l'entreprise, activités ou actifs de la Société ou de toute filiale directe ou indirecte de la Société, ou de toute part substantielle de l'entreprise, activité ou actifs de tout type ou cession de toute option, droit de préemption ou de création de toute sûreté réelle sur une partie quelconque de la Société ou de toute filiale où la Société a un intérêt dans le capital social de toute société.

(b) L'acquisition par la Société de l'ensemble ou d'une partie de: (a) soit des parts sociales émises ou d'un prêt de capital de toute société ou autre personne morale ou (b) soit des actifs, de l'activité ou de toute entreprise ou personne morale, partnership, firme ou association sans personnalité morale.

(c) L'acquisition, la vente, la licence, la cession ou la disposition par la Société de tout droit de propriété intellectuelle ou la conclusion d'un contrat ou de tout type d'accord dans ce but.

(d) La réalisation d'une vente portant sur l'ensemble du capital social de la Société, ou de tout ou partie des actifs, ou sur l'activité de la Société, ou de ses filiales, à l'égard d'un acheteur unique, ou à un ou plusieurs acheteurs dans le cadre d'une transaction unique, ou d'une série de transactions liées (incluant sans limitations les modalités et le calendrier de ces ventes), ou la liquidation, ou la dissolution de la Société, ou le fait de prendre part au nom et pour le compte de la Société à toute étape qui serait ou pourrait conduire à une telle vente devenant inconditionnelle ou accomplie.

(e) L'admission de l'ensemble ou de certaine catégorie de parts sociales émises par la Société (ou de toute nouvelle société holding constituée dans le but d'une cotation) pour spéculer sur toute bourse d'investissement, toute bourse étrangère d'investissement, ou toute bourse d'investissement désignée, ou toute bourse étrangère d'investissement désignée (dans tous les cas dans le but de la loi de 2000 sur les marchés et services financiers, modifiée à plusieurs reprises) ou tout autre bourse en Amérique du Nord ou en Europe (incluant sans limitation de moyens et de temps, toute ces cotations et la prise de toute mesure au nom et pour le compte de la Société à toute étape qui serait ou pourrait résulter une cotation).

(vii) Titres, prêts et garants.

(a) La création, la modification ou l'octroi par la Société de toute charge (incluant les intérêts, ou de toute participation de toute personne (incluant tout droit d'acquérir, d'option et de préemption), toute hypothèque, nantissement, gage, droit de gage, assignation, mise en hypothèque, grèvement (incluant ceux créés par la loi), réserve de propriété ou autre contrat de sûreté, ou accord, et toute location, crédit à tempérament, crédit, contrat de vente conditionnelle, ou autre contrat pour le paiement du crédit) ou autre sûreté sur toute part sociale émise, capital social non libéré et tout autre actif de la Société.

(b) L'acceptation, l'augmentation ou l'extension de toute responsabilité en vertu de toute garantie ou indemnité.

(c) L'augmentation ou la prolongation d'un prêt ou d'une avance ou l'octroi de tout crédit.

(d) L'affacturage, l'aliénation ou le grèvement de toute créance comptable, ou la conclusion d'accord d'escompte de factures.

(e) L'emprunt de somme d'argent ou le déclaration de toute dette et autre obligation.

(viii) Les options sur actions, les régimes d'actions et de la EBT.

La mise en place de toute nouvelle participation aux bénéficiaires, primes, options sur actions, fiducie au bénéfice des employés ou accord incitatif (qu'il engage légalement ou non), ou la modification des clauses de toute participation aux bénéficiaires, primes, options sur actions, fiducie au bénéfice des employés, ou accord incitatif ou les provisions, conformément avec tout système d'actionariat, avec l'argent de la Société pour l'acquisition de parts sociales.

(ix) Contentieux

L'initiation par la Société de tout contentieux important, de sauvegarde pour le recouvrement des dettes résultant du déroulement ordinaire de l'activité.

(x) Aucune dépense de capital

Toute dépense de capital par la Société, incluant un montant égal ou supérieur à € 100.000, ou la conclusion par la Société d'un contrat, d'un engagement ou d'un accord d'un montant global de plus de € 100.000.

(xi) Pas de transfert de parts sociales

Aucun transfert de parts sociales, incluant: (i) le transfert de la propriété légale et/ou en équité de ces parts sociales; et/ou (ii) l'octroi d'une option pour acheter la propriété légale et/ou en équité de ces parts sociales, et les suivantes devront être réputées (mais sans limitations) être un transfert d'une part sociale:

(a) toutes les possibilités (par voie de renonciation ou autre) pour un actionnaire ayant droit à une attribution ou à l'émission de part sociale, que ces parts sociales ont été attribuées ou émises à une personne autre que cette dernière;

(b) chaque vente ou autre aliénation ayant un intérêt légal ou en équité relatif à une part sociale (incluant tout droit de vote qui y serait rattaché) et pour le propriétaire enregistré ou non, et pour ces considérations ou non, et affectées ou non par un instrument écrit; et

(c) toute cession d'une hypothèque légale ou en equity, ou tout ordre sur toute part sociale.

(xii) Dividendes

La déclaration, la mise en place ou le paiement de tout dividende ou autre distribution des bénéficiaires, actifs et autres réserves de la Société ou qui pourrait d'une quelconque manière faire décroître les réserves de la Société.

(xiii) Contrats

Tout engagement et autre contrat conclus dans les buts définis précédemment."

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de créer deux catégories de gérants, respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B" pour une durée illimitée.

Le Conseil de Gérance est désormais composé comme suit:

a) Gérant de Catégorie A:

- M. Andrea Baroni.

b) Gérants de Catégorie B:

- M. Michael Reynders; et
- M. Dominique Fontaine.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cents euros (1.100.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42304. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136225/501.

(110158112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Charterhouse Acorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.791,70.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.109.

Conformément aux résolutions prises en date du 20 septembre 2011, le conseil de gérance a décidé,

- de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

L'adresse professionnelle d'Alan Dundon, gérant de classe C, a changé et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136238/15.

(110158086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Charterhouse Capri I, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.347.

Conformément aux résolutions prises en date du 20 septembre 2011, le conseil d'administration a décidé,

- de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

L'adresse professionnelle d'Alan Dundon, administrateur de catégorie C, a changé et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136239/14.

(110158087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Compagnie du Lac aux Lotus S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 70.764.

L'an deux mille onze, le quatorze septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Lequel comparant, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COMPAGNIE DU LAC AUX LOTUS S.A., S.P.F., en date du 21 juillet 2011 documentée par acte de Maître Henri HELLINCKX, prénommé, du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE DU LAC AUX LOTUS S.A., S.P.F. du 21 juillet 2011 le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg à Panama-City, Calle Aquilino de la Guardia 8 (République de Panama) sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités panaméennes compétentes.

Par les présentes, le comparant fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société au Panama ont été accomplies. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 21 juillet 2011 sont devenues effectives avec effet au 1^{er} août 2011 (date d'inscription au Registre Public de Panama).

Le comparant requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société COMPAGNIE DU LAC AUX LOTUS S.A., S.P.F. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41151. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136275/30.

(110158030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Calisel Europe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 157.126.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à deux conventions de cession de parts sociales du 29/09/2011, signées sous seing privé par le cédant et les cessionnaires et acceptées par le gérant au nom de la société, le capital social de la société Calisel Europe s.à r.l. ayant son siège social à L-8365 Hagen, 48, rue Principale, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.126, est désormais réparti comme suit:

Monsieur Luc SELDER, né le 07.06.1968 à Rocourt (Belgique) et demeurant à B-4180 Fairon (Belgique), 49, allée du Domaine (Belgique)	
trente-cinq parts sociales	35
Monsieur François GHIGNY, né le 06.03.1969 à Nivelles (Belgique) et demeurant à B-6673 Gouvy (Belgique), 7, Sterpigny (Belgique)	
trente-cinq parts sociales	35
Monsieur Jalel BEN ABDESSALEM, né le 10.10.1960, à Tunis (Tunisie) demeurant à B-3511 Kuringen, 11, Eckelsvennestraat (Belgique)	
trente parts sociales	30
Total cent parts sociales	100

Hagen, le 29/09/2011.

Les associés

Référence de publication: 2011140740/24.

(110163250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Fastgate S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.675.

L'an deux mil onze, le vingt-trois septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

L'associé/gérant Monsieur Jean-Pierre GEBHARDT, ingénieur civil, né à Liège/Belgique, le 3 février 1961, demeurant à B-4050 Chaudfontaine, 10, rue des Eglantiers

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "FASTGATE S.à r.l." avec siège social à L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 106675,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 699 du 15 juillet 2005.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune.

Lequel comparant, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société FASTGATE S.à.r.l. à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé se nomme lui-même aux fonctions de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Lorsque la liquidation sera terminée, le liquidateur préparera un rapport conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé:, J-P. GEBHARDT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42776. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 04 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136355/42.

(110157876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Starman (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.670.

L'adresse du gérant suivant Mark Osborne a changé et se trouve à présent au: 50, Av Gran Canaria, Bungalow 52, Monte Golf, 35100 Playa del Ingles, Grande Canarie, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136596/12.

(110158056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Gazeley Luxco France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.089.

Le gérant B de la Société, Monsieur Michel RAFFOUL, a transféré son adresse professionnelle au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Gazeley Luxco France 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011136366/14.

(110158069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Exobois, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 31.486.

L'an deux mil onze, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Kanne REUTER, notaire de résidence Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à L-2546 Luxembourg sous la dénomination de «EXOBOIS», immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31 486, constituée originellement sous la même dénomination suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, à l'époque notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations No 22 du 19 janvier 1990.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 25 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 160 du 3 avril 1991, en date du 15 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 463 du 18 septembre 1995, en date du 14 décembre 2000, la société adoptant la dénomination de EXOBOIS HOLDING», publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 548 du 19 juillet 2001 et en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 477 du 28 mars 2007. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, intervenant en remplacement de Maître Georges d'HUART, sa l'époque notaire de résidence Pétange, empêché, à qui est restée la minute, en date du 11 avril 2007, la société adoptant sa dénomination actuelle de «EXOBOIS», publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1 292 du 28 juin 2007.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Guy SCHOSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Silvia PEREIRA, employée privée, demeurant L-5355 Oetrange.

L'Assemblée élit comme scrutateurs:

1) Monsieur Robert RODERICH, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel;

2) Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster.

Monsieur le Président expose ensuite

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six mille six cent deux (6 602) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR), représentant l'intégralité du capital social de cent soixante-cinq mille cinquante euros (165 050,-EUR), sont représentées la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs des actionnaires représentés.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant

Ordre du jour

1) Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, du projet de fusion par absorption de la société EXOBOIS, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31 486, par LASTOUR & CO, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social L-2546 Luxembourg, 5 rue C.M. Spoo, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31 488, tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1395 du 28 juin 2011

2) Renonciation par l'actionnaire à l'examen et au rapport de l'expert indépendant conformément à l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

3) Décision de fusionner les sociétés EXOBOIS et LASTOUR & CO par absorption d'EXOBOIS par LASTOUR & CO, étant entendu que (i) toutes les actions d'EXOBOIS seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs d'EXOBOIS, rien excepté, ni réservé, à LASTOUR & CO au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique d'EXOBOIS, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, (ii) LASTOUR & CO sera propriétaire des biens apportés compter du jour de la réalisation de la fusion, laquelle fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2011 et, (iii) l'apport-fusion d'EXOBOIS sera rémunéré par trois mille six cent onze (3 611) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, entièrement libérées, soumises toutes les dispositions statutaires de LASTOUR & CO et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de LASTOUR & CO, sous réserve de leur date de jouissance, lesdites actions étant émises à la suite d'une augmentation de capital de LASTOUR & CO sa concurrence de quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-quinze euros (90 275.-EUR) pour être attribuées à l'actionnaire unique d'EXOBOIS, dans la proportion de une virgule huit millions deux cent quatre-vingt-trois mille vingt-quatre (1,8283024) actions EXOBOIS contre une (1) action LASTOUR & CO et délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société LASTOUR & CO.

La différence entre l'actif net comptable apporté de EXOBOIS, soit deux cent trente mille trois cent cinquante-six euros et soixante-sept centimes (230 356,67 EUR), et le montant de l'augmentation de capital de LASTOUR & CO, soit quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-quinze euros (90 275.-EUR), s'élevant à cent quarante mille quatre-vingt-un euros et soixante-sept centimes (140 081,67 EUR), constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de LASTOUR & CO, sur laquelle porteront les droits de l'actionnaire unique de la société

4) Décharge aux administrateurs et au commissaire d'EXOBOIS;

5) Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'actionnaire de LASTOUR & CO

6) Délégation de pouvoirs

7) Divers.

III. Que les documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été déposés sur le bureau de l'Assemblée, à savoir

Projet de fusion déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 21 juin 2011 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 395 du 28 juin 2011;

- Comptes annuels et rapports de gestion des trois derniers exercices des deux sociétés qui fusionnent

- Rapports des Conseils d'administration des deux sociétés relatifs au projet de fusion et que le notaire instrumentant en certifie l'existence et la légalité.

IV. Que l'Assemblée a pris connaissance des rapports des Conseils d'administrations des deux sociétés, relatifs au projet de fusion, qui précisent qu'il n'y a pas eu de difficultés particulières d'évaluation. La valorisation des actions LASTOUR & CO et EXOBOIS a été établie par les Conseils d'administration de LASTOUR & CO et d'EXOBOIS. S'agissant d'une restructuration entre deux sociétés appartenant au même actionnaire unique, les actifs et passifs apportés sont retenus pour leur valeur nette comptable.

De même, pour la détermination du rapport d'échange, ont été retenues les valeurs nettes comptables de LASTOUR & CO et d'EXOBOIS telles que déterminées au 31 décembre 2010. Le ratio d'échange retenu est d'une (1) action LASTOUR & CO pour une virgule huit millions deux cent quatre-vingt trois mille vingt-quatre (1,8283024) actions d'EXOBOIS.

V. Qu'en application de l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et conformément aux décisions des assemblées générales de LASTOUR & CO et d'EXOBOIS tenues en date du 14 juin 2011, le projet de fusion, dont le rapport d'échange entre les actions LASTOUR & CO et d'EXOBOIS, n'a pas été soumis à l'examen d'experts indépendants.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après délibération, a pris les résolutions suivantes l'unanimité des voix

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion par absorption d'EXOBOIS par LASTOUR & CO, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, immatriculée au

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31 488, tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1395 du 28 juin 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée confirme la renonciation A l'examen et au rapport de l'expert indépendant conformément à l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que prévue par les assemblées générales annuelles d'EXOBOIS et de LASTOUR & CO en date du 14 juin 2011.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la fusion, suivant les termes du projet cité, des sociétés EXOBOIS et LASTOUR & CO par absorption d'EXOBOIS par LASTOUR & CO, étant entendu que toutes les actions d'EXOBOIS sont annulées, que tous les actifs et passifs d'EXOBOIS, rien excepté, ni réservé, sont transférés à LASTOUR & CO au jour de la réalisation de cette fusion, et qu'EXOBOIS est dissoute, cette dissolution n'étant suivie d'aucune opération de liquidation.

L'Assemblée décide que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2011, sous réserve de l'approbation de la fusion absorption d'EXOBOIS par LASTOUR & CO par l'assemblée générale des actionnaires de LASTOUR & CO.

L'Assemblée décide d'accepter que l'apport-fusion d'EXOBOIS soit rémunéré par l'émission de trois mille six cent onze (3 611) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, entièrement libérées, soumises à toutes les dispositions statutaires de LASTOUR & CO et jouissant des mêmes droits que les actions existantes de LASTOUR & CO, sous réserve de leur date de jouissance fixée au 22 septembre 2011,

lesdites actions étant émises, sous condition d'approbation de la fusion par l'assemblée générale des actionnaires de LASTOUR & CO, lors d'une augmentation de capital de LASTOUR & CO à décider par l'assemblée générale de cette société en date du 22 septembre 2011, concurrence de quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-quinze euros (90 275,-EUR) pour être attribuées l'actionnaire unique d'EXOBOIS, dans la proportion d'une (1) action LASTOUR & CO contre une virgule huit millions deux cent quatre-vingt-trois mille vingt-quatre (1,8283024) actions EXOBOIS.

L'Assemblée prend acte que ces nouvelles actions émises seront délivrées par inscription au registre des actionnaires de la société LASTOUR & CO, et que la différence entre l'actif net comptable apporté d'EXOBOIS, soit deux cent trente mille trois cent cinquante-six euros et soixante-sept cents (230 356,67 EUR), et le montant de l'augmentation de capital de LASTOUR, soit quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-quinze euros (90 275,-EUR), s'élevant à cent quarante mille quatre-vingt-un euros et soixante-sept cents (140 081,67 EUR), constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de LASTOUR & CO, sur laquelle porteront les droits de l'actionnaire unique de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire d'EXOBOIS pour l'exercice de leur mandat et pour leur mission par rapport à la fusion jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a pris acte que la fusion sera définitivement réalisée à l'occasion d'une décision concordante approuvant la fusion à prendre par les actionnaires de LASTOUR & CO lors d'une assemblée générale à tenir en date du 22 septembre 2011 et qu'EXOBOIS cessera d'exister à la clôture de ladite assemblée générale des actionnaires de LASTOUR & CO, les opérations de dissolution sans liquidation formelle ayant toutes été accomplies.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs aux membres du conseil d'administration d'EXOBOIS, en fonction au moment de la fusion, ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de LASTOUR & CO, agissant individuellement, comme mandataires spéciaux, avec faculté de substitution, en vue d'accomplir toutes formalités, auprès d'autorités publiques ou de personnes privées et d'accomplir, plus généralement tous actes nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions ci-avant et à assurer la bonne application des effets légaux de la fusion par absorption.

Constat

Le notaire soussigné a déclaré, conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et des formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente ainsi que du projet de fusion.

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de trois mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: SCHOSSELER, RODERICH, BECKER, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette, le 28 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12871. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 04 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136342/158.

(110158203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Gazeley Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.087.

Le gérant B de la Société, Monsieur Michel RAFFOUL, a transféré son adresse professionnelle au:
- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Gazeley Luxco 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011136367/14.

(110158076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**Luximagine, Société à responsabilité limitée,
(anc. Nosedas Expertise and Trading Company S.à r.l.).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 93, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 93.114.

L'an deux mil onze, le vingt septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1.- Monsieur Jacques Nosedas, expert en santé publique, demeurant à F-75015 Paris, 7, rue de Dantzig, né à Neuilly-sur-Seine (France), le 29 janvier 1954, ici représenté par Monsieur Jean-Michel BENNE, employé, né le 24 septembre 1951 à Namêche (Belgique), demeurant à L-1510 Luxembourg, 93, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 26 août 2011, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes, propriétaire de la totalité des 500 (cinq cents) parts sociales de la société à responsabilité limitée «NOSEDA'S EXPERTISE AND TRADING COMPANY S.à r.l.» avec siège social à L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 526 du 15 mai 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93114,

lequel comparant, représenté comme ci-avant, déclare céder par les présentes:

- 490 (quatre cent quatre-vingt-dix) de ses parts sociales à Monsieur Sébastien Squarcioni, ingénieur, demeurant à F-17200 Royan, boulevard Champlain, 12, né à Fontenay aux Roses (France) le 26 novembre 1967, ici intervenant et qui accepte.

- 10 (dix) de ses parts sociales à la société European Business Management & Partners SA, en abrégé E.B.M. SA, ayant son siège social à L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Probst, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103 051, ici dûment représentée par son fondé de pouvoir, Mr. Jean-Michel BENNE, employé, né à Namêche, (Belgique), le 24 septembre 1951 et demeurant à L-1510 Luxembourg, 93, avenue de la Faïencerie et par Mr. Pierre PARRIAUX, administrateur de sociétés, né à F-75010 Paris le 9 juin 1949, demeurant à F-78170 La Celle Saint Cloud, 78, avenue des Etangs, ici intervenant et qui accepte.

Clauses et Conditions

a.- Lesdites cessions prendront effet à partir de ce jour.

b.- Les parts sociales cédées ne sont représentées par aucun titre, les cessionnaires seront, à partir de ce jour subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

c.- Les présentes cessions de parts ont été consenties sous seing privé suivant conventions séparées.

d.- La clause de garantie d'actif et de passif est arrêtée au 16 septembre 2011.

e.- ACCEPTATION

Monsieur Jacques NOSEDA, prénommé, ici représenté comme ciavant, qui en sa qualité de gérante unique de la société, déclare accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de les susdites cessions.

En conséquence l'article 5 des statuts sera modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, réparties comme suit:

1.- M. S. Squarcioni, prénommé,	490
2.- European Business Management & Partners SA, prénommée	<u>10</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

Ensuite les associés se considérant valablement convoqués ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social vers 93, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet:

- le conseil, la négociation, la commission, l'agence, l'intermédiaire et le courtage commerciaux,
- l'import & l'export, l'achat, la vente en gros directe ou indirecte moyennant concession ou franchise, la location-vente de tous biens mobiliers, marchandises et produits manufacturés à l'exclusion d'équipements militaires,
- le conseil, la formation, l'assistance, le soutien administratif, logistique et la gestion en matière de marketing, distribution, management et liquidations, ainsi que de recouvrements de créances,
- la promotion, l'achat, la vente, la location et la mise en valeur d'immeubles,
- la prise de participation sous quelque forme que ce soit et notamment par voie de souscription, de fusion et d'apport dans toutes sociétés ou entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le financement des celles dans lesquelles elle détiendrait une participation notable.
- Elle pourra de manière générale faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation ou le développement.»

Troisième résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en «LUXIMAGINE» et modifient par conséquence l'article 1^{er} comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LUXIMAGINE».

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Sébastien Squarcioni, prénommé, et la société European Business Management & Partners SA, en abrégé E.B.M. S.A., prénommée, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean-Michel BENNE, prénommé aux fonctions de gérants de la société à partir d'aujourd'hui pour une durée indéterminée, qui auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature conjointe, la délégation réciproque étant admise.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.250,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant, par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J-M. BENNE, S. SQUARCIONI P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41598. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136516/84.

(110158081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Gazeley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.021.907,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.226.

Le gérant B de la Société, Monsieur Michel RAFFOUL, a transféré son adresse professionnelle au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Gazeley Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011136368/14.

(110158085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

HL Multi Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.759.

Les gérants de catégorie B de la Société, Monsieur Michel E. RAFFOUL et Madame Anne-Catherine GRAVE, ont transféré leur adresse professionnelle au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

HL Multi Co-Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011136410/15.

(110158089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

BNP Paribas InstiCash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.026.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 septembre 2011 a décidé de renouveler les mandats de:

- Monsieur Anthony FINAN, Président du Conseil d'Administration, 14, rue Bergère, F-75009 Paris, France;
- Monsieur Vincent CAMERLYNCK, Administrateur, 2, Royal Exchange EC3V 3RA Londres.
- Monsieur Christian DARGNAT, Administrateur, 14, rue Bergère F-75009 Paris, France;
- Monsieur Marc RAYNAUD, Administrateur, 14, rue Bergère F-75009 Paris, France;
- Monsieur Daniel SALAMA, Administrateur, 14, rue Bergère F-75009 Paris, France;
- Monsieur Christian VOLLE, Administrateur, 14, rue Bergère F-75009 Paris, France;
- Monsieur Mamix ARICKX, Administrateur, 55, rue du Progrès B-1210 Bruxelles.

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2012.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2012.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS INSTICASH

Signature

Référence de publication: 2011136723/25.

(110158059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Inteuro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.041.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 septembre 2011

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 qui se tiendra extraordinairement en 2011:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg,

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136424/14.

(110158072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

KLV Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.707.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighth day of September.

Before us Maître SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Fredrik Näslund, partner, born in Själevad, Sweden, on May 7, 1971, residing at 7, Stockrosvägen, SE-181 61 LINDINGÖ, Sweden.

Hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of proxy given under private seal on September 1st, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company, governed by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and the present articles of association.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, these shareholders may take appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

As long as the Company has one sole shareholder, he exercises the powers attributed to the general meeting of shareholders.

Art. 2. Definitions. "Articles" means these articles of association in their present form and as amended from time to time;

"Agreed Provision" means the amount to be allocated to a provision account as determined by the Board of Directors (conseil de gérance), acting reasonably, in order to ensure (i) the successful running of the business of the Company and, (ii) that sufficient funds are maintained according to the cycle of fund raising and consequent level of forecastable income and expenses of the Company;

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the subscribed share capital reduction and legal

reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles, each time as set out in the relevant interim financial statements so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg laws or of the Articles.

“Board of Directors (conseil de gérance)” has the meaning as set forth in Article 14;

“Cancellation Value Per Share” means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such class of shares;

“Class A Preferred Shares” means the preferred shares of class A and “Class A Preferred Share” means any of them;

“Class B Preferred Shares” means the preferred shares of class B and “Class B Preferred Share” means any of them;

“Class C Preferred Shares” means the preferred shares of class C and “Class C Preferred Share” means any of them;

“Class D Preferred Shares” means the preferred shares of class D and “Class D Preferred Share” means any of them;

“Class E Preferred Shares” means the preferred shares of class E and “Class E Preferred Share” means any of them;

“Class F Preferred Shares” means the preferred shares of class F and “Class F Preferred Share” means any of them;

“Class G Preferred Shares” means the preferred shares of class G and “Class G Preferred Share” means any of them;

“Class H Preferred Shares” means the preferred shares of class H and “Class H Preferred Share” means any of them;

“Class I Preferred Shares” means the preferred shares of class I and “Class I Preferred Share” means any of them;

“Class of Shares” means collectively all the classes of shares in issue at a given moment;

“Company” means the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) KLV Invest S.à r.l. governed by these Articles;

“Company Act” means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time;

“Director” means a member of the Board of Directors (conseil de gérance);

“Financial Year” has the meaning as set forth in Article 18;

“First Classes of Shares” means, at a given moment, the other class(es) of Shares than the Last Class of Shares;

“General Shareholders’ Meeting” means any general meeting of the Shareholders of the Company;

“Interim Financial Statements” means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the interim attached notes of the Company;

“Last Class of Shares” means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

“Ordinary Shares” means the ordinary shares “Ordinary Share” means any of them;

“Shares” means the Shares of each class and “Share” means any of them;

“Shareholders” means the holders of Shares of any class and “Shareholder” means any of them;

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the Board of Directors (conseil de gérance) taking and approved by the General Shareholders’ Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders’ Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles.

Art. 3. The Company’s name is KLV Invest S.à r.l..

Art. 4. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises, to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise

money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg sanctioned by special resolution of the shareholders approving the amendment of the Company's articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors (conseil de gérance).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 6. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 7. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 8. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 9. The subscribed capital of the Company is set at Fifty-Seven Thousand Five Hundred Euro (EUR 57,500) divided into:

- One Hundred Twenty-Five (125) Ordinary Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class A Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class B Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class C Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class D Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class E Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class F Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class G Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class H Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;
- Fifty (50) Class I Preferred Shares, all subscribed and fully paid up;

All with a nominal value of One Hundred Euro (EUR 100) per Share.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by special resolution of the shareholders approving the amendment of the Company's Articles.

In addition to the subscribed share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 10. Each Share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights pro rata to his shareholding. Except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Company Act., each share shall rank pari passu with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 11. The shares are freely transferable between the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless approved by special resolution of the shareholders.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Act.

A share cannot be held by joint owners. Each share has one owner.

Art. 12. The Company may repurchase its shares under due observance of the provisions of the Company Act.

Furthermore, the Company shall be entitled subject to (i) the prior approval of all the Shareholders having a voting right to be casted at a General Shareholders' Meeting, (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date") provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class I Preferred Shares;
- (ii) Class H Preferred Shares;
- (iii) Class G Preferred Shares;
- (iv) Class F Preferred Shares;
- (v) Class E Preferred Shares;
- (vi) Class D Preferred Shares;
- (vii) Class C Preferred Shares;
- (viii) Class B Preferred Shares; and
- (ix) Class A Preferred Shares.

In the event of a reduction of the subscribed share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Directors (conseil de gérance) and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Companies Act.

The Total Cancellation Amount shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Total Cancellation Amount, the Board of Directors (conseil de gérance) shall convene a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the subscribed share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

Art. 13. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles, provided that (i) any reduction in the subscribed share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation of Article 12; (ii) any increase in the subscribed share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each Shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each Shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided Class of Shares; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each Shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined Class of Shares.

Management

Art. 14. The Company is managed by at least three (3) Directors (gérants) who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by ordinary shareholders resolution, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors (gérants) are appointed for an undetermined period. The Directors (gérants) may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Director (gérant), the Directors (gérants) constitute a Board of Directors (conseil de gérance). Any Director (gérant) may participate in any meeting of the Board of Directors (conseil de gérance) by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. In any case the board meetings should physically take place in Luxembourg with the majority of Directors (gérants) attending in person. The chairperson must physically attend the board meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Directors (gérants) may be represented at meetings of the board by another Director (gérant).

Written notice of any meeting of the Board of Directors (conseil de gérance) must be given to the Directors (gérants) twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of consent of each Director (gérant) in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors (conseil de gérance).

The general meeting of shareholders may decide to appoint Directors (gérants) of two different classes, being class A Directors (gérants) and class B Directors (gérants). Any such classification of Directors (gérants) shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors (gérants) be identified with respect to the class they belong.

All resolutions of the Board of Directors (conseil de gérance) are validly taken only by the approval of all of the Directors (gérants) of the Company. If a unanimous resolution cannot be reached, the proposal shall be postponed and the Board of Directors (conseil de gérance) shall have a new board meeting three calendar weeks later. If a unanimous resolution cannot be reached at that meeting, the proposal cannot be adopted.

The Board of Directors (conseil de gérance) may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Directors' (gérants) resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Director (gérant). However, written resolutions should only be used in emergency situations where a physical board meeting cannot be convened within the applicable time.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Director (gérant), and in the case of a Board of Directors (conseil de gérance) by the joint signature of all of the Directors (gérants), provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Directors (gérants) (namely class A Directors (gérants) and class B Directors (gérants) the Company will only be validly bound by the signatures of all Class A Directors (gérants) and all Class B Directors (gérants) signing together. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Director (gérant) (if there is only one) or as the case may be the Board of Directors (conseil de gérance) all of the Directors (gérants) and, in the event of classes of Directors (gérants), by all Class A Directors (gérants) and all Class B Directors (gérants) signing jointly.

The Company will be bound by the joint signature of all Directors (gérants). However, for payments not exceeding EUR 40,000 (up to a total of EUR 50,000 per year on an aggregated basis), the Company will be bound by the joint signature of two Directors (gérants).

Art. 15. A Director (gérant) does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly carried out by him on behalf of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Shareholders decisions

Art. 16. Shareholders' decisions are made at shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number less is than twenty-five.

In that case, each shareholder shall receive the complete text of each resolution or decision to be taken, and vote in writing, sent by ordinary mail, electronic mail or telefax.

Shareholders may also, unanimously, pass written resolutions. Written resolutions may be circulated by cable or facsimile or any other similar means of communication and may be signed in any number of counterparts and on separate counterparts, each of which when duly signed shall constitute an original and all counterparts shall together constitute one and the same instrument. Shareholders' resolutions, including written resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of a Director (gérant) of the Company.

Art. 17. An ordinary resolution is validly adopted when passed by the shareholders of the Company entitled to vote at a general meeting and whose shares represent more than 50% of the issued share capital.

A special resolution is validly adopted when passed by the shareholders of the Company entitled to vote at a general meeting and whose shares represent at least 75% of the issued share capital.

If a quorum is not present at the first meeting, a second shareholders' meeting will be convened and notice of the second meeting of shareholders are immediately sent by registered letter to the shareholders.

At this second meeting, decisions will be taken by the majority of voting shareholders regardless of whether the majority of the issued share capital is represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors (conseil de gérance) may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers attributed to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the Company Act on the private limited liability companies ("sociétés à responsabilité limitée").

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the Directors (gérants) are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 18. The Company's financial year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 19. Each year, the management will draw up the balance sheet which will contain a list of all assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Director(s) (gérant(s)) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 20. Each shareholder may inspect at the head office the list of assets, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital. The deduction becomes compulsory when the statutory reserve is at any one time less than one tenth of the issued capital and the Company will immediately make further deductions to ensure that the statutory reserve is at least equal to one tenth of the issued capital. The excess is distributed among the shareholders.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class C Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class D Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class E Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class F Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class G Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class H Preferred Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class H Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class I Preferred Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Preferred Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 12 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Preferred Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Directors (gérants) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Directors (gérants) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

The share premium account may be distributed to the shareholders provided it is sanctioned by ordinary resolution of the shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is sanctioned by ordinary resolution of the shareholders.

Winding-up - Liquidation - Reimbursement

Art. 22. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by ordinary shareholders resolution which will specify their powers and fix their remuneration.

After payment of all debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 21 hereof.

Art. 23. The par value and issue premium paid, if any, with respect to the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares and I Preferred Shares shall be paid, *pari passu*, to the holders of Class A Preferred Shares, the holders of Class B Preferred Shares, the holders of Class C Preferred Shares, the holders of Class D Preferred Shares, the holders of Class E Preferred Shares, the holders of Class F Preferred Shares, the holders of Class G Preferred Shares, the holders of Class H Preferred Shares and I Preferred Shares respectively, in priority to payment of the par value and issue premium to be paid to the holders of Ordinary Shares with respect to the Ordinary Shares.

Applicable law

Art. 24. The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

Mr Fredrik Näslund, represented as stated here above, declares to subscribe the Shares and to fully paid up such Shares, together with a share premium attached to the Ordinary Shares by a contribution in cash.

The Shares representing the subscribed share capital are subscribed by Mr. Fredrik Näslund, represented as stated here above, as follows:

Subscriber	Number and Class of Shares in the Company of EUR 100 each	Share Premium linked to Class of Shares	Total subscription value
Mr Fredrik Näslund	125 Ordinary Shares	-	EUR 12,500
	50 Class A Shares	-	EUR 5,000
	50 Class B Shares	-	EUR 5,000
	50 Class C Shares	-	EUR 5,000
	50 Class D Shares	-	EUR 5,000
	50 Class E Shares	-	EUR 5,000
	50 Class F Shares	-	EUR 5,000
	50 Class G Shares	-	EUR 5,000
	50 Class H Shares	-	EUR 5,000
	50 Class I Shares	-	EUR 5,000
Total	575 Shares	-	EUR 57,500

The appearing person declared that the Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of fifty-seven thousand five hundred euro (EUR 57,500), proof of which is given to the under-signed notary who expressly records this statement.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Directors (*gérants*) for an undetermined duration

Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Wilhelmina von Alwyn-Steennis, lawyer, born in Rotterdam on August 29, 1967, with professional address at 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA;

and

Mr Klas Tikkanen, Chief Financial Officer, born in Addis Abeba on December 7, 1970, residing at 10 Bielkevågen, 182 63 Djursholm, Sweden.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Fredrik Näslund, associé, né à Själevad, Suède, le 7 mai 1971, résidant au 7 Stockrosvägen, SE-181 61 LIDINGÖ, Suède.

Ici représenté par Mme Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 1^{er} septembre 2011.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le Notaire soussigné de dresser l'acte de constitution d'une société privée à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les Associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des Associés.

Art. 2. Définitions. «Statuts» signifie les présents statuts dans leur présente forme tels que modifiés de temps en temps;

«Provision Conventionnelle» signifie le montant à allouer à un compte de provision tel que déterminé par le conseil de gérance, agissant raisonnablement, afin de s'assurer (i) de l'exploitation prospère de la Société et (ii) que des fonds suffisants soient maintenus selon le cycle de levée de fonds et du niveau conséquent des revenus et dépenses prévisibles de la Société;

«Montant Disponible» signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les associés auraient droit à des distributions de dividendes en application des Statuts, augmenté (i) de toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par du montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à racheter / annuler mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées), et (ii) toutes sommes placées en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts, chaque fois que repris dans les comptes intermédiaires, ainsi:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Lorsque:

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (y compris les profits reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions des lois Luxembourgeoises ou des Statuts;

«Conseil de Gérance» a la signification telle que déterminée à l'Article 14;

«Valeur d'Annulation par Part Sociales» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation à appliquer à la classe de parts sociales à racheter et annuler par le nombre de Parts Sociales en circulation dans ladite classe de parts sociales;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe A» signifie les parts sociales préférentielles de classe A et «Part Sociale Préférentielle de Classe A» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe B» signifie les parts sociales préférentielles de classe B et «Part Sociale Préférentielle de Classe B» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe C» signifie les parts sociales préférentielles de classe C et «Part Sociale Préférentielle de Classe C» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe D» signifie les parts sociales préférentielles de classe D et «Part Sociale Préférentielle de Classe D» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe E» signifie les parts sociales préférentielles de classe E et «Part Sociale Préférentielle de Classe E» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe F» signifie les parts sociales préférentielles de classe F et «Part Sociale Préférentielle de Classe F» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe G» signifie les parts sociales préférentielles de classe G et «Part Sociale Préférentielle de Classe G» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe H» signifie les parts sociales préférentielles de classe H et «Part Sociale Préférentielle de Classe H» signifie chacune d'entre-elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe I» signifie les parts sociales préférentielles de classe I et «Part Sociale Préférentielle de Classe I» signifie chacune d'entre-elles;

«Classe de Parts Sociales» signifie collectivement toute les classes de parts sociales en circulation à un moment donné;

«Société» signifie la société à responsabilité limitée KLV Invest S.à r.l. régie par les présents Statuts;

«Loi sur les Sociétés Commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps en temps;

«Gérant» signifie un membre du Conseil de Gérance;

«Exercice Social» a la signification telle que décrite à l'Article 18;

«Premières Classes de Parts Sociales» signifie, à un moment donné, la ou les classe(s) de Parts Sociales, autre(s) que la Dernière Classe de Parts Sociales;

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute assemblée générale des Associés de la Société;

«Relevés Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire, le compte de profits et pertes intérimaires et les notes aux comptes intérimaires de la Société;

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique qui est toujours en émission un moment donné;

«Parts Sociales Ordinaires» signifie les parts sociales ordinaires et «Part Sociale Ordinaire» signifie chacune d'entre elles;

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de chaque classe et «Part Sociale» signifie chacune d'entre elles;

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie chacun d'entre eux;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance déterminé et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base des Relevés Financiers Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou égal au Montant Disponible total au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernées à moins qu'autre chose ne soit décidé par l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Art. 3. La dénomination de la société est KLV Invest S.à r.l..

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution spéciale des Associés approuvant la modification des statuts de la Société.

L'adresse du siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil de Gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 6. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 7. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des Associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 9. Le capital souscrit de la Société est fixé à Cinquante-Sept Mille Cinq Cents Euro (EUR 57.500) divisé en:

- Cent Vingt-Cinq (125) Parts Sociales Ordinaires, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes A, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes B, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes C, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes D, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes E, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes F, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes G, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes H, entièrement souscrites et intégralement libérées;
 - Cinquante (50) Parts Sociales Préférentielles de Classes I, entièrement souscrites et intégralement libérées;
- Chacune d'une valeur nominale de Cent Euro (EUR 100) par Part Sociale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des Associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) sous forme d'un dividende ou de fonds affectés à la réserve légale.

Art. 10. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque Associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents Statuts, chaque Part Sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 11. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

La cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 12. La Société peut racheter ses Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Associés ayant un droit de vote, à exercer dans le cadre d'une Assemblée Générale des Associés, et (ii) l'accord de tous les détenteurs de Parts Sociales devant être rachetées, à racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe d'Actions le nombre d'Actions destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat») étant entendu que la Société ne peut à aucun moment racheter ou annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas de rachat et d'annulation de l'entière d'une Classe Parts Sociales, ledit rachat et annulation se fera dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Préférentielles de Classe I;
- (ii) Parts Sociales Préférentielles de Classe H;
- (iii) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- (iv) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- (v) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- (vi) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- (vii) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- (viii) Parts Sociales Préférentielles de Classe B; et
- (ix) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;

Dans le cas d'une réduction du capital social souscrit, par le biais d'un rachat et d'une annulation d'une entière Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre stipulé ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne droit aux détenteurs (proportionnellement à leur détention dans la Classe de Parts Sociales) à une portion du Montant Total d'Annulation telle que déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale au regard de la Classe de Parts Sociales à racheter, et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses Parts Sociales selon les règles ci-dessus prescrites suivant les prescriptions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le Montant Total d'Annulation deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Montant Total d'Annulation, le Conseil de Gérance convoquera une Assemblée Générale des Associés en vue de réduire le capital social souscrit par annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

Art. 13. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décisions de l' / des Associé (s) prise en conformité avec les règles de quorum et de majorité prescrites par les Statuts ou, le cas échéant, par la Loi sur les Sociétés Commerciales pour toutes modifications aux Statuts, étant entendu que (i) toute réduction du capital social souscrit de la Société sera uniquement permise en conformité avec le rachat et l'annulation prévue à l'Article 12, (ii) toute augmentation du capital social souscrit (a) sera faite proportionnellement à chaque Classe de Parts Sociales alors restante et (b) devra entraîner pour chaque Associé une participation proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors restante; (iii) toute subdivision d'une classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales indivisée une participation proportionnelle dans chaque nouvelle Classe Parts Sociales résultant de la division et (iv) chaque combinaison ou rassemblement de Classe de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales devra entraîner pour chaque Associés des anciennes Classes de Parts Sociales une participation proportionnelle dans la nouvelle Classe de Parts Sociales fusionnée.

Gérance

Art. 14. La Société est gérée par au moins trois (3) Gérants, Associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une résolution ordinaire des Associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un Conseil de Gérance. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Dans tous les cas, toutes les réunions de Conseil de Gérance devront se tenir à Luxembourg avec la majorité des Gérants qui assistent en personne. Le président de la réunion doit assister en personne à la réunion. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre Gérant.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance devra être donnée au Gérant au moins vingt-quatre heures au moins avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

L'assemblée générale des Associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment mentionnée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises uniquement par un vote favorable de l'ensemble des Gérants de la Société. Si une résolution unanime ne peut être atteinte, la proposition sera reportée et le Conseil de

Gérance devra tenir une nouvelle réunion du conseil trois semaines calendaires plus tard. Si une résolution unanime ne peut être atteinte à cette réunion, la proposition ne peut être adoptée.

Le Conseil de Gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites. Les résolutions écrites peuvent être circulées par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire et peut être signée en un nombre de documents circulaires et sur des documents circulaires séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document. Les résolutions des Gérants, en ce et y compris les résolutions circulaires, pourront être valablement certifiées ou un extrait pourra être émis sous une signature individuelle d'un Gérant. Cependant, les résolutions écrites doivent seulement être utilisées en situation d'urgence lorsqu'une réunion en personne du conseil ne pourra être convoquée en temps utile.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul Gérant, en cas de Gérant unique et en cas d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de l'ensemble des Gérants, étant entendu cependant que si l'Assemblée Générale des Associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature de l'ensemble des Gérants de classe A et de l'ensemble des Gérants de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le Gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou l'ensemble des Gérants ou, en cas de classes de Gérants, par l'ensemble des Gérants de classe A et l'ensemble des Gérants de classe B signant conjointement.

La Société sera engagée par la signature de l'ensemble des Gérants. Cependant, pour les paiements n'excédant pas quarante-mille euros (EUR 40.000) (jusqu'à un montant de 50.000 par an sur une base globale), la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Art. 15. Un Gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 16. Les décisions des Associés sont prises en assemblées des Associés.

Toutefois, la tenue d'assemblées n'est pas obligatoire tant que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Les Associés pourront également, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites. Les résolutions écrites pourront être circulées par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire et peuvent être signées sur un ou plusieurs documents séparés, chacun d'entre eux constituera un original et tous les documents circulaires constitueront un seul et unique document. Les résolutions des Associés, y compris les résolutions écrites, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle d'un Gérant de la Société.

Art. 17. Les résolutions ordinaires ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société ayant le droit de vote à l'assemblée et dont les Parts Sociales représentent plus de 50% du capital social.

Les résolutions spéciales ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les Associés de la Société ayant le droit de vote à l'assemblée et dont les Parts Sociales représentent plus de 75% du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée et un avis de convocation à la seconde assemblée des Associés sera immédiatement envoyé par lettre recommandée à l'ensemble des Associés.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des Associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance déterminera de temps en temps.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés par les dispositions de la Section XII de la Loi sur les Sociétés Commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux Gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Chaque année, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des Gérants et Associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'Assemblée Générale des Associés ensemble avec le bilan.

Art. 20. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social. Ces prélèvements devront être repris si à un moment donné la réserve légale est inférieure à un dixième du capital social de la Société. Des prélèvements complémentaires devront être effectués pour s'assurer que le montant de la réserve légale s'élève à un dixième du capital social. Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

Après allocation à la Réserve Légale, les Associés détermineront comment le surplus du profit annuel net sera distribué ou par l'allocation de l'entière ou d'une partie du surplus à une réserve ou provision, par le report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci, ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou primes d'émission aux Associés.

Chaque année où la Société décide de faire une distribution de dividendes provenant des profits nets ou des réserves disponibles provenant du résultat reporté, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- En premier lieu, les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe A détenues par eux;

- Les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe B détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe C détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe D détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe E détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe F détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe G détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Classe H détenues par eux;

- les porteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I auront droit au surplus de toutes distributions de dividendes.

Lorsque l'entière de la dernière Classe de Parts Sociales (en ordre alphabétique c'est-à-dire initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe I) auront été rachetées et annulées en application de l'Article 12 ci-dessus au moment de la distribution, le surplus de toute distribution de dividende sera alors alloué à la Classe de Parts Sociales précédentes en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (initialement la Classe de Parts Sociales Préférentielles de Classe H).

Dans le respect des conditions (éventuellement) fixées par la Loi sur les Sociétés Commerciales et en conformité avec les présentes dispositions, les Gérants peuvent payer un acompte sur dividende aux Associés. Les Gérants détermineront le montant et la date du paiement desdits acomptes sur dividende.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés pour autant que ce soit approuvé par une résolution d'une assemblée ordinaire. Tout montant du compte de prime d'émission peut être alloué au compte réserve légale pour autant que ce soit approuvé par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par résolution ordinaire de l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après apurement de toutes les dettes et charges contre la Société, incluant les frais de liquidation, les produits nets de liquidation sont distribués aux Associés de manière, sur une base totale, à atteindre le même résultat économique qu'une distribution exécutée sur base des règles applicables aux distributions de dividendes de l'Article 21 ci-dessus.

Art. 23. La valeur nominale et la prime d'émission payées en faveur des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, des Parts Sociales Préférentielles de Classe B, des Parts Sociales Préférentielles de Classe C, des Parts Sociales Préférentielles de Classe D, des Parts Sociales Préférentielles de Classe E, des Parts Sociales Préférentielles de Classe F, des Parts Sociales Préférentielles de Classe G, des Parts Sociales Préférentielles de Classe H et des Parts Sociales Préférentielles de Classe I, seront payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe A, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe E, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe G, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H et au détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe I, respectivement, en priorité au paiement de la valeur nominale et de la prime d'émission à payer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Loi applicable

Art. 24. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

M. Fredrik Näslund, représenté comme dit ci-dessus déclare souscrire aux Parts Sociales et d'intégralement libérer lesdites Parts Sociales par apport en numéraire.

Les Parts Sociales représentant le capital social souscrit sont souscrites par M. Fredrik Näslund, représenté comme dit ci-dessus, comme suit;

Souscripteur	Nombres et Classes de Parts Sociales dans la Société de EUR 100 chacune	Prime d'émission liée aux Classes de Parts Sociales	Valeur totale de souscription
M. Fredrik Näslund	125 Parts Sociales Ordinaires	-	EUR 12.500
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe A	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe B	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe C	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe D	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe E	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe F	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe G	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe H	-	EUR 5.000
	50 Parts Sociales Préférentielles de Classe I	-	EUR 5.000
Total	575 Parts Sociales	-	EUR 57.500

La personne comparante déclare que les Parts Sociales ont été entièrement payées en numéraire et que la Société a à disposition un montant total de Cinquante-Sept Mille Cinq Cents Euro (EUR 57.500,-), preuve en a été donnée au Notaire soussigné qui acte expressément cette déclaration.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées Gérants pour une durée indéterminée

Mme Noëlla Antoine, expert comptable, née à Saint-Pierre le 11 janvier 1969, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Mme Ingrid Moinet, expert comptable, née à Bastogne le 5 décembre 1975, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Mme Wilhelmina von Alwyn-Steennis, avocate, née à Rotterdam le 29 août 1967, dont l'adresse professionnelle se situe au 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA;

Et

M Klas Tikkanen, directeur financier, né à Addis Abeba le 7 décembre 1970, résident au 10 Bielkevägen, 182 63 Djursholm, Suède.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2011. LAC/2011/40368. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136443/764.

(110157850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

FININFOR & ASSOCIES (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.337.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30 septembre 2011, que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Siège Social: le siège de la société est au 25B Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

- *Administrateurs:*

* Démissions: Madame Frédérique Vigneron, Madame Patricia Jupille, et Madame Luisella Moreschi ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

* Nomination de nouveaux administrateurs:

- Monsieur Patrick Meunier, demeurant 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société, ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Patrick Houbert, demeurant 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société, ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

- Mademoiselle Delphine Giauque, demeurant au 11, rue Général Dufour, CH-1204 Genève, Suisse, a été nommée administrateur de la société, ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

- *Commissaire aux comptes:*

* Démissions: la société GORDALE MARKETING LIMITED a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

* Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes:

- La société MRM CONSULTING S.A, dont le siège est sis 25B Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société, ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

FININFOR & ASSOCIES (LUXEMBOURG) S.A.

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2011140831/32.

(110163073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Langevin Siding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 310.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.950.

Le gérant Classe A de la Société, Monsieur Michel E. RAFFOUL, a transféré son adresse professionnelle au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Langevin Siding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011136448/14.

(110158092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136477/11.

(110158073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**Euver S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LIA - Letzeburger Immobilien Agence).**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 23, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 10.381.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques TELSTAR INVEST & TRADE CORP., avec siège social à Tortola, Road Town, Pasea Estate, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 610366, ici dûment représentée par Monsieur Claude ESCHETTE, retraité, demeurant à L-5867 Fentange, 22, Cité Beau-Site, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'associée unique de LIA -LETZEBURGER IMMOBILIEN AGENCE, S.à r.l., avec siège social à L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 10.381), a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 31 août 1972, publié au Mémorial C numéro 156 du 29 septembre 1972,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par

a.- Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- en date du 23 mars 1981, publié au Mémorial C numéro 111 du 3 juin 1981,

- en date du 19 janvier 1990, (trois actes), publiés au Mémorial C numéro 280 du 14 août 1990.

b.- le notaire instrumentant en date du 5 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 1330 du 30 décembre 2004

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en "Euver S.à r.l." et modifie en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "Euver S.à r.l.".

134868

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer l'adresse du siège social vers L1326 Luxembourg, 23, rue Auguste Charles.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Claude ESCHETTE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 octobre 2011. Relation GRE/2011/3453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136470/43.

(110157886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Magna Park JV Units - Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.840.700,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.389.

Le gérant B de la Société, Monsieur Michel RAFFOUL, a transféré son adresse professionnelle au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Magna Park JV Units - Germany S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011136482/14.

(110158063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

B2 Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.631.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 26 août 2011.

Acceptation des cessions de parts sociales comme suit:

1. Avec effet au 1^{er} août 2011, 6 parts sociales ont été cédées par Monsieur Benlahcene Meddah demeurant à 33bis, rue Marie Douchet F-57440 Algrange, à la société Amadala S.A., siège social 45, rue de la Forêt Verte L-7340 Heisdorf inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 142176.

2. Avec effet au 1^{er} août 2011, 6 parts sociales ont été cédées par Monsieur Benlahcene Meddah demeurant à 33bis, rue Marie Douchet F-57440 Algrange, à Monsieur Boland Philip demeurant à 221, route de Trèves L-6940 Niederanven.

A la suite de ces cessions de parts, le capital social de la société B2 Partners S.à r.l., s'élevant à 112.000 EUR, représenté par cent douze parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 EUR chacune, est désormais détenu comme suit:

Monsieur Phil Boland	48 parts
Amadala S.A.	48 parts
Monsieur Meddah Benlahcene	16 parts
Total	112 parts

Toutes les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Pour la société

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2011140737/26.

(110163361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Meypart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3641 Kayl, 33, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.170.

L'an deux mil onze, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MEYPART S.A.» établie et ayant son siège social à L-8044 Strassen, 373 Route d'Arlon,

inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B101.170,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 mai 2004,

publiée au Mémorial C en date du 4 août 2004, numéro 796, page 38.201. L'assemblée est présidée par Monsieur Paul DIEDERICH

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy STREFF

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul DIEDERICH

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quatre mille (4.000) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100.-€) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre cents mille euros (400.000.-€) sont représentées à la présent assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement du siège social pour le transférer à la nouvelle adresse sise à L-3641 Kayl, 33 Rue du Faubourg et par conséquent modification de l'article 2, 1^{er} alinéa des statuts.

2. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

3. Divers

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de transférer le siège de la société, à sa nouvelle adresse sise à L-3641 Kayl, 33 Rue du Faubourg et par conséquent de modifier l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Kayl.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate la démission de l'ancien commissaire aux comptes à la date du 16 juillet 2007 et prend à l'unanimité des voix la décision de nommer en tant que commissaire aux comptes, la société anonyme «PRESTA-SERVICES S.A.» avec siège social à L-8422 Steinfort, 28 Rue de Hobscheid, RCS Numéro B49.961, avec effet au jour des présentes et pour une durée de six (6) ans.

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille sept cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DIEDERICH, STREFF, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12937. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 04 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136499/63.

(110158017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Ponson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.369.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 24 septembre 2010

Préalablement, la société a été informée par courrier de la démission aux fonctions de gérant de Monsieur Ruben OHNONA.

L'Assemblée accepte sa démission.

La gérance de la société est désormais assurée uniquement par Madame Jakuelin BEN SHIMON pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2011136551/13.

(110158071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Sarint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.544.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2011 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

Administrateurs:

- Dr. Massimo MORATTI, entrepreneur, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis 1, président du conseil d'administration

- Dr. Corrado COSTANZO, dirigeant de société, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan, Galleria De Cristoforis, 1

- Dr. Angelo MORATTI, dirigeant industriel, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis, 1

- Dr. Angelomario MORATTI, dirigeant d'entreprise, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis, 1

- Dr. Franco BALLERINI, dirigeant de société, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan, Galleria de Cristoforis, 1

Réviseur indépendant

PriceWaterHouseCoopers Sàrl, réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, R.C.S. B 65 477.

Commissaire aux comptes

Dr. Franco BUCCARELLA, dirigeant industriel, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis, 1

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2011 et se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 28 avril 2011.
 POUR EXTRAIT CONFORME
 POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
 Signature

Référence de publication: 2011141094/32.

(110162946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Ribambelle 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 257, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.442.

—
Cession de parts sociales

Suite à une cession de parts en date du 20 juin 2011 entre Monsieur Paul Fabrice Martinez et Marti Sàrl (RCSL B 161.918),

le capital social se répartit de la façon suivante:

DB Projects Sàrl	375 parts sociales
Marti Sàrl	125 parts sociales
TOTAL	500 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011136568/15.

(110158058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Caesar Properties Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 111.913.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 octobre 2011 à 11.45 heures à Luxembourg

Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité:

1. de renouveler le mandat de M. Jean-Paul Auguste, 15 Allée du Jardin Anglais, F - 93340 Le Raincy et Mme Caroline Sicot, 15 Allée du Jardin Anglais, F - 93340 Le Raincy en tant qu'administrateurs de la catégorie «A»,

2. de renouveler le mandat de M. Koen Lozie, 61, Grand-Rue L - 8510 Redange-sur-Attert et de M. Joseph Winandy, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig en tant qu'administrateurs de la catégorie «B»

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat de Pierre SCHILL en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui délibérera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011140751/23.

(110163178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.624.

—
 Suite à l'assemblée générale extraordinaire de Sculptor Holdings (EC) Luxco S.C.A., l'Actionnaire unique de la société, tenue en date du 24 août 2011, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: 2 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 Octobre 2011.

Référence de publication: 2011136582/13.

(110158082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Starman (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.647.

L'adresse du gérant suivant Mark Osborne a changé et se trouve à présent au: 50, Av Gran Canaria, Bungalow 52, Monte Golf, 35100 Playa del Ingles, Grande Canarie, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136597/12.

(110158055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Starman (Intermediate Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.739.

L'adresse du gérant suivant Mark Osborne a changé et se trouve à présent au: 50, Av Gran Canaria, Bungalow 52, Monte Golf, 35100 Playa del Ingles, Grande Canarie, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2011. *

Référence de publication: 2011136598/12.

(110158054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

BNP Paribas Lease Group Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.877.

Extrait de la résolution prise par les administrateurs restants en date du 10 mars 2011

Monsieur Patrick VERSTRAETEN, né à Abbeville (France), le 6 septembre 1964, demeurant à F-92400 Courbevoie, 198, rue Jean-Baptiste Charcot, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Thierry GALHARRET, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016 avec effet au 11 mars 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 12.10.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP Paribas Lease Group Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011140163/17.

(110162850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Starman (Italy Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.653.

L'adresse du gérant suivant Mark Osborne a changé et se trouve à présent au: 50, Av Gran Canaria, Bungalow 52, Monte Golf, 35100 Playa del Ingles, Grande Canarie, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136599/12.

(110158053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Starman (Italy) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.746.

L'adresse du gérant suivant Mark Osborne a changé et se trouve à présent au: 50, Av Gran Canaria, Bungalow 52, Monte Golf, 35100 Playa del Ingles, Grande Canarie, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136600/12.

(110158057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

BC MR Sarl Construction, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8673 Kahler, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 163.921.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Dénomination de la succursale:

BC MR SARL CONSTRUCTION

Siège social de la succursale:

28 Rue Principale L-8673 KAHLER

Activités de la succursale:

Travaux de Terrassement, d'assainissement - Construction - Menuiserie - Carrelage - Plâtrerie - Façades

Représentant légal de la succursale (dans tous les cas):

Monsieur Romain Louis Bruck, travailleur désigné à la sécurité, demeurant à L-4760 PETANGE, 106 Rue de Luxembourg

Société-mère

BC MR SARL CONSTRUCTION

avec siège social à F-08330 Vrigne aux Bois, 39 rue Victor Hugo,

Enregistré sous le numéro 527825111 au Registre de Commerce de Sedan

Représentant légal de la société-mère:

1. Monsieur Massimo Raffaele CARIA, maçon, conducteur d'engins, demeurant à Vrigne Aux Bois (08330), 39 Rue Victor Hugo.

2. Monsieur Romain Louis Bruck, travailleur désigné à la sécurité, demeurant à L-4760 PETANGE, 106 Rue de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kahler, le 04/10/2011.

BC MR SARL CONSTRUCTION

Signature

Référence de publication: 2011141192/30.

(110163075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Starman (Poland Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.149.

L'adresse du gérant suivant Mark Osborne a changé et se trouve à présent au: 50, Av Gran Canaria, Bungalow 52, Monte Golf, 35100 Playa del Ingles, Grande Canarie, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136601/12.

(110158052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Starman Germany (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.743.

L'adresse du gérant suivant Mark Osborne a changé et se trouve à présent au: 50, Av Gran Canaria, Bungalow 52, Monte Golf, 35100 Playa del Ingles, Grande Canarie, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136602/12.

(110158051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Sobrass Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.410.

Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SOBRASS PARTICIPATIONS s.à r.l. qui s'est tenue à Bascharage en date du 1^{er} juillet 2011, que:

- Monsieur Georges Lentz est nommé gérant jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012 statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1^{er} juillet 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Georges M. Lentz jr.

Gérant

Référence de publication: 2011136617/16.

(110158061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Alphatrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 60.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011136880/14.

(110158489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Tosco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 125.387.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 27 septembre 2011 que le siège social de la Société a été transféré du 146, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 4 rue Pescatore, L-2324 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011136649/13.

(110158090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

The CMI Managed Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.898.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'administration de The CMI Managed Fund tenu à Luxembourg le 13 mai 2011 a pris acte de la démission de Monsieur David Cobley et de Monsieur Richard Morley en tant qu'administrateurs avec effet au 31 mai 2011.

Madame Sandrine Puccilli, née à Algrange (France) le 21 janvier 1969, demeurant à 57100 Thionville (France), 45, route du Buchel et Monsieur Steven James Steadward, né à Glasgow (Royaume-Uni) le 8 août 1972, demeurant à 69120 Heidelberg (Allemagne), Uferstrasse 64A ont été nommés administrateurs de la Société, avec effet au 1^{er} juin 2011, en remplacement de respectivement Messieurs David Cobley et Richard Morley, démissionnaires, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour The CMI Managed Fund

Société d'Investissement à Capital Variable

Signature

Référence de publication: 2011136660/19.

(110158077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Fondamenta Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.134.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14.06.2011

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 14.06.2011 et pour une période de six années, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 14.06.2011 et pour une période de six années, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONDAMENTA PRIVATE EQUITY SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2011140280/22.

(110162848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Tool Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.401.

—
Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 3. Oktober 2011

Am Montag, den 3. Oktober 2011 um 11h00 Uhr, haben die Aktionäre der TOOL COMPANY S.A. mit Sitz in Strassen folgende Beschlüsse getroffen:

Die Generalversammlung beschliesst dem Rücktritt als Mitglied des Verwaltungsrates von:

- Herrn Eric KAISER, wohnhaft in L-8029 Strassen, 5, rue J.P. Kemp

mit Wirkung zum 1. Oktober 2011 zuzustimmen.

- Herr Roman BIRYULIN, geboren am 10.02.1982 in Pochtobcar (USSR), wohnhaft in 2/3-127 Akademika Anohina Street, Moscow, Russia

wird für ein Jahr, d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012, zum neuen Verwaltungsratsmitglied gewählt.

Strassen, den 3. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011136665/18.

(110158067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Universe, The CMI Global Network Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 33.463.

Le conseil d'administration de Universe, the CMI Global Network Fund tenu à Luxembourg le 13 mai 2011 a pris acte de la démission de Monsieur David Cobley et de Monsieur Richard Morley en tant qu'administrateurs avec effet au 31 mai 2011.

Madame Sandrine Puccilli, née à Algrange (France) le 21 janvier 1969, demeurant à 57100 Thionville (France), 45, route du Buchel et Monsieur Steven James Steadward, né à Glasgow (Royaume-Uni) le 8 août 1972, demeurant à 69120 Heidelberg (Allemagne), Uferstrasse 64A ont été nommés administrateurs de la Société, avec effet au 1^{er} juin 2011, en remplacement de respectivement Messieurs David Cobley et Richard Morley, démissionnaires, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Universe, The CMI Global Network Fund

Société d'Investissement à Capital Variable

Signature

Référence de publication: 2011136674/19.

(110158078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Carré d'Or Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 136.870.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 14 février 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Société domiciliée:

- Carré d'Or Invest S.A.

- Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.870

- Dont le siège social sis au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

Agent domiciliataire:

Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et ce avec effet au 27 Septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011140190/17.

(110162819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Worldselect One, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 101.897.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 septembre 2011 a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Marc Raynaud, Président du Conseil d'Administration, 14, rue Bergère, 75009 Paris, France;

- Monsieur Georges Engel, Administrateur, 14, Rue Bergère, 75009 Paris, France;

- Monsieur Christian Petter, Administrateur, 7/17 Mahlerstrasse, 1010 Wien, Autriche

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2012.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2012.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *WORLDSELECT ONE*

Signature

Référence de publication: 2011136833/21.

(110158070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Amromco Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 65.652,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136852/11.

(110158431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Amromco Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 62.652,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136854/11.

(110158436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Amromco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.677,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136856/11.

(110158428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Anton Capital Entertainment, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 525.001,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 161.727.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136859/11.

(110158409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Betterstore Self Storage Luxembourg 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 453.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.227.

Par résolutions prises en date du 12 septembre 2011, le conseil de gérance a pris les décisions suivantes:

- Transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011

- L'adresse de Maddin Keith John, Gérant de catégorie A, a changé et se trouve dorénavant au 1 Connaught Place, W2 2ET, Londres, Royaume-Uni

- L'adresse de McDougall Richard James, Gérant de catégorie A, a changé et se trouve dorénavant au 1 Connaught Place, W2 2ET, Londres, Royaume-Uni

- L'adresse de Dundon Alan, Gérant de catégorie B, a changé depuis le 1^{er} septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- L'adresse de Salvadore Frédéric, Gérant de catégorie B, a changé depuis le 1^{er} septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140709/21.

(110163354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

McDonogh Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 145.423.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2011, LAC/2011/42334, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme "McDonogh Investments", avec siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 788 du 10 avril 2009, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 145.423. La société a été mise en liquidation volontaire suivant acte du notaire instrumentaire en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à l'ancien siège social de la société à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140391/22.

(110162509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Clairimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.593.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 07 octobre 2011 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- A été élu aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, ne le 18/12/1970 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011140210/16.

(110162222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Digital Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.552.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62727 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136954/10.

(110158412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

EPS Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 48.601.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136987/10.

(110158439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Escorial Gestion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.871.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136989/9.

(110158425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Eurosoft Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.642.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 26 septembre 2011 à 10.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 31 mai 2011

Sont renommés Administrateurs:

- Mme Carine Agostini, Directrice de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011140818/25.

(110163015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Lastour & Co, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 31.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137095/9.

(110158424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Meypart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 373, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011137125/9.

(110158426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2011.

**La Balme SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. La Balme S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.696.

Extrait des résolutions adoptées en date du 5 octobre 2011 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue de manière extraordinaire

Les mandats des administrateurs suivants:

Mademoiselle Lorraine Ponchel

Monsieur Patrick Sganzerla

Monsieur Steeve Simonetti

Tous trois demeurant professionnellement au 46 boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 et devant se tenir en 2012.

Le mandat de commissaire de la société Daley Strategies S.A. n'est pas renouvelé.

Les actionnaires ont nommé en remplacement au poste de commissaire la société Sofrdec S.à r.l. ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.780.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 et devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour La Balme S.A.

Patrick Sganzerla

Expert-Comptable

Référence de publication: 2011140937/27.

(110163376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.
